



Contamination en chlorure de vinyle monomère des eaux de distributions publiques par des conduites en PVC

Evaluation des niveaux de contamination et gestion du risque sanitaire

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) n'est pas un contaminant connu des eaux naturelles. Il a été retenu dans les paramètres de qualité de la directive n°98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine, parce que présent dans les canalisations en polychlorure de vinyle (PVC), il est susceptible de migrer dans l'eau transportée dans ces canalisations, contaminant ainsi l'eau distribuée.

Depuis la mise en application du décret n°2003-461 du 21 mai 2003 relatif à certaines dispositions réglementaires du code de santé publique, la limite de qualité pour le CVM a été fixée à 0,5 µg/L mais le CVM n'a pu être dosé dans l'eau distribuée que lorsque les techniques analytiques mises en œuvre par les laboratoires ont atteint le niveau de performance suffisant.

Les campagnes de mesures organisées par les ARS, pour évaluer les niveaux de contamination en CVM de l'eau des réseaux ruraux, largement constitués par des canalisations en PVC posées avant 1980, ont ainsi mis en évidence des dépassements de la limite de qualité en période estivale, dont les niveaux semblaient corrélés à la durée des temps de séjour.

Pour répondre aux prescriptions du Ministère chargé de la santé, les collectivités (ou leur gestionnaire de la distribution publique) ont élaboré différentes approches pour évaluer les niveaux de contamination par le CVM des eaux distribuées, en fonction des caractéristiques des réseaux et notamment des temps de séjour. Cependant, les données acquises se sont souvent révélées peu répétables et difficiles à interpréter, rendant ainsi aléatoire en termes de résultats les choix d'investissement pour le renouvellement des canalisations incriminées dans les processus de contamination de l'eau des zones identifiées.

C'est dans ce contexte que l'Astee Ouest : Bretagne, Pays de la Loire a réalisé, en collaboration avec les syndicats départementaux d'AEP de l'Ouest et en particulier de Vendée Eau, une étude expérimentale sur une canalisation pilote, permettant de contrôler tous les facteurs considérés comme déterminants de la contamination de l'eau transportée.

Ce colloque a pour objectif de rendre compte des résultats de cette étude et plus généralement de faire le point sur ces questions relatives à l'évaluation du risque CVM dont l'importance est cruciale pour les collectivités, les gestionnaires des réseaux d'AEP et les pouvoirs publics en charge de protéger la santé de nos concitoyens.



Astee Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, 26 juin 2018 - Rennes





PROGRAMME

9h Accueil

9h30 Allocutions d'ouverture

> Jean -Louis RIVOAL, *Président de l'Astee Ouest : Bretagne Pays de la Loire*

> Laurent CHAMBAUD, *Directeur de l'EHPESP ou son représentant*

9h50 Présentation du contexte et des données essentielles relatives au CVM

> René SEUX, *Membre Astee et Professeur honoraire de l'EHPESP*

10h10 Données toxicologiques du CVM et modalités de fixation de sa valeur limite dans l'eau de consommation publique. Avis de l'ANSES.

> Thomas CARTIER, *ANSES*

10h40 Faisabilité du repérage des cas d'angiosarcomes du foie en France et de l'évaluation des expositions environnementales au CVM

> Joëlle Le MOAL, *Santé Publique France*

11h10 Méthodes de dosages du CVM dans l'eau et dans le matériaux des canalisations en PVC

Analyse critique des facteurs d'incertitude

> Delphine PELLÉE, *LERES-EHPESP et Marie-Jeanne GOURMAUD, IANESCO Poitiers*

11h40 Performances et incertitudes des protocoles et démarches adoptées : retours d'expériences de terrain

- Bilan 2014-2017 des recherches de CVM dans le réseau d'eau potable de Vendée Eau

> Eric MIESH, *Vendée Eau*

- Détermination des sections de réseaux à renouveler : cas de la commune d'EREAC en Côtes d'Armor

> Joël RIVALLAN, *Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor*

12h30 Déjeuner

14h Modalités et résultats de l'étude expérimentale conduite par l'Astee Ouest : Bretagne, Pays de la Loire pour déterminer les facteurs de contamination de l'eau des réseaux

> René SEUX, *Membre Astee et Professeur honoraire de l'EHPESP*

14h30 Modalités d'évaluation des dépassements de la valeur limite en CVM par les ARS et prescription de gestion de la DGS

> Patrick PEIGNER, *ARS Pays de la Loire*

15h Débat général

Animé par Joël RIVALLAN, Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor

> Avec la participation des intervenants

16h Conclusion de la journée

> Jean -Louis RIVOAL, *Président de l'Astee Ouest : Bretagne, Pays de la Loire*

> Philippe QUENEL, *Directeur du LERES*

Le temps prévu pour chaque communication inclut un temps de 5 minutes réservé aux questions ponctuelles sur les points abordés par l'intervenant.





BULLETIN D'INSCRIPTION

ASTEE Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, 26 juin 2018 - Rennes

NOM (<i>majuscules</i>)	Prénom
Fonction	Société / Organisme
Adresse	
CP	Ville
Adresse de Facturation (<i>si différente</i>)	
Téléphone	Fax
E-mail	

FRAIS DE PARTICIPATION

- Membre Astee : 60 € TTC Non Membre Astee : 80 € TTC

RÈGLEMENT

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ASTEE
 - Par virement à l'ordre de l'ASTEE au compte Banque Postale PARIS 248-67 KRIB 20041 00001 0024867 K 020 48
 - Par carte de crédit, Visa, Eurocard, Mastercard
- N° de carte :
- Date d'expiration :
- Lettre d'engagement (pour les administrations uniquement), stipulant le montant des frais d'inscription
 - Sur présentation de facture

Date : Signature :



A retourner avant 19 juin 2018 à :

sandrine.besnard@astee.org

Astee - 51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex



INFOS PRATIQUES

LIEU DE LA JOURNÉE

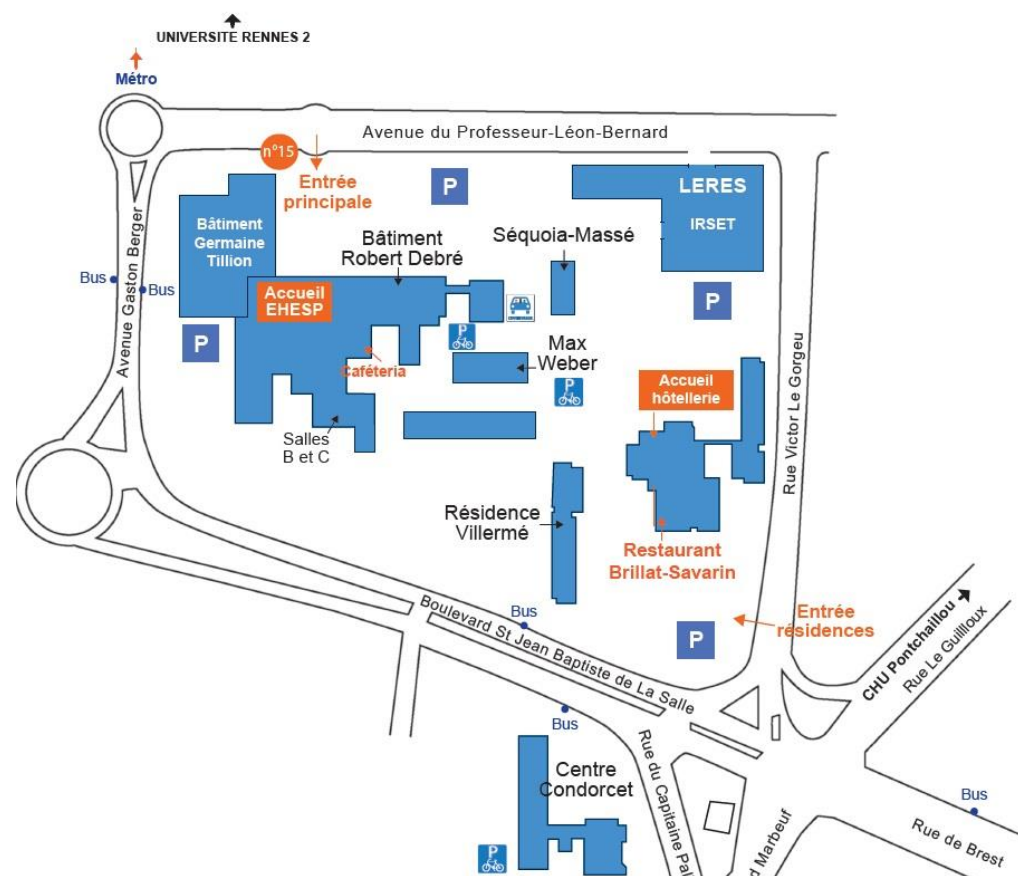
EHESP

16 avenue du Professeur Léon Bernard
35000 Rennes

CONTACT

ASTEÉ

51 rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX
Fax 01 49 67 63 03
Mail : sandrine.besnard@astee.org



Crédit photos ©AESN

Astee Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, 26 juin 2018 - Rennes

